



Charte Intégrité

Argenta Bank- en Verzekeringsgroep

Anvers, le 18 décembre 2018
Sensibilité : public

Argenta Bank- en Verzekeringsgroep SA, Belgiëlei 49-53, 2018 Anvers

Gestion des versions

Version 1 - 18-12-2018	Refonte de la politique d'intégrité et de la charte éthique dans la Charte Intégrité
------------------------	--

Auteur

Compliance Manager

Liste de distribution

Public

Tous les collaborateurs d'Argenta

Table des matières

I. Résumé de la direction.....	4
II. Objectifs.....	5
III. Champ d'application.....	5
IV. Cadre juridique et réglementaire	6
1. Cadre juridique	6
2. Cadre interne.....	6
V. Valeurs fondamentales d'Argenta (PEPS).....	6
1. Proximité.....	6
2. Esprit d'entreprise.....	7
3. Pragmatisme	7
4. Simplicité	7
VI. Déontologie.....	8
1. Principes.....	8
2. Intégrité personnelle	10
VII. Donner du feed-back.....	10
VIII. Signaler une infraction à la déontologie.....	10
IX. Rôles et responsabilités	11
X. Rapport de la Charte Intégrité au sein d'Argenta.....	11

I. Résumé de la direction

Argenta est consciente de l'importance de favoriser et de garantir son intégrité dans tous les segments. Le non-respect de la Charte Intégrité a des conséquences importantes sur la réputation de l'organisation.

L'intégrité implique la fidélité aux normes généralement admises dans le secteur bancaire et des assurances, mais aussi aux valeurs propres à l'entreprise : proximité, esprit d'entreprise, pragmatisme et simplicité (PEPS). La première partie de la Charte traite des valeurs fondamentales (PEPS) d'Argenta (partie III). La partie suivante (partie IV) aborde des sujets qui relèvent de normes générales pour l'intégrité du secteur bancaire et des assurances : la déontologie.

Il faut non seulement qu'Argenta adopte un comportement déontologiquement responsable et conscient des valeurs, mais il est important aussi que les collaborateurs préservent leur intégrité personnelle. Pour ce faire, ils doivent respecter en permanence la déontologie et les règles. Il convient dès lors de poursuivre sur cette voie en dehors du lieu de travail et de prévenir les conflits d'intérêts.

Les valeurs fondamentales et la déontologie sont un point de repère pour le comportement à adopter ou les décisions à prendre. Pour des situations spécifiques, elles sont transposées dans un cadre politique ou réglementaire spécifique. Le tout représente la politique d'intégrité d'Argenta.

Il est important d'aborder ensemble les bonnes et les mauvaises pratiques en matière d'intégrité. Tout d'abord, en échangeant du feed-back, mais aussi en signalant toute infraction à la déontologie. La procédure de dénonciation peut aussi être appliquée à cet effet.

II. Objectifs

La Charte Intégrité constitue la base officielle de la politique bancaire et d'assurance d'Argenta, et sert de fil conducteur aux actions et décisions d'Argenta.

L'intégrité implique la fidélité aux normes généralement admises dans le secteur bancaire et des assurances (la déontologie), mais aussi aux valeurs propres à l'entreprise : proximité, esprit d'entreprise, pragmatisme et simplicité (PEPS).

Nos valeurs fondamentales garantissent qu'Argenta reste une entreprise unique et prospère. Pour un bancassureur, le respect de la déontologie est une condition essentielle pour opérer dans le secteur financier et jouer un rôle social en tant qu'acteur du secteur financier. Ces deux postulats sont cruciaux pour la réalisation de la mission et de la stratégie d'Argenta. Par conséquent, ils doivent tous deux être ancrés dans le comportement de chacun. Néanmoins, en raison de leur nature différente, une autre approche est nécessaire pour les mettre en pratique.

Pour réaliser la Charte, il revient en premier lieu à chaque collaborateur et partenaire d'Argenta d'appliquer et de transmettre les principes de la Charte dans leur comportement et leurs activités au quotidien. Pour des situations spécifiques, elles sont transposées dans un cadre politique ou réglementaire spécifique. En l'absence de cadre complémentaire, les normes de la Charte Intégrité doivent toujours être appliquées dans la prise de décision.

La Charte est contraignante à tous les niveaux et quelle que soit la nature des fonctions exercées. Cela permet de mener une politique d'intégrité cohérente et conséquente au niveau du groupe.

Les dirigeants et les agents assument une responsabilité essentielle dans la mise en pratique des valeurs d'Argenta. Ils exercent non seulement une fonction d'exemple, mais encouragent aussi activement leurs collaborateurs en créant un climat dans lequel les valeurs fondamentales et les autres principes de la Charte occupent une place centrale.

III. Champ d'application

La Charte Intégrité s'applique à :

- Argenta Bank- en Verzekeringsgroep SA
- Argenta Banque d'Épargne SA et la succursale aux Pays-Bas
- Argenta Assurances SA et la succursale aux Pays-Bas
- Argenta Asset Management sa et sa filiale Arvestar
- Toutes les agences Argenta

Elle s'applique également aux collaborateurs des entités précitées et aux fournisseurs ou consultants auxquels des activités sont sous-traitées. Par collaborateur, il faut entendre aussi bien les collaborateurs indépendants que les employés, mais aussi les dirigeants, les directions, les membres du conseil d'administration, les agents et les collaborateurs des agences.

Les autres consultants, partenaires et fournisseurs doivent respecter les dispositions en matière de déontologie (partie IV).

Les contreparties indépendantes relevant de ce champ d'application sont responsables du respect de cette charte par leurs propres collaborateurs (indépendants), sans porter préjudice au statut d'indépendant.

Les entités d'Argenta peuvent également prendre l'initiative d'élaborer une politique complémentaire à l'échelle locale, dans la mesure où celle-ci n'est pas contraire à cette charte.

IV. Cadre juridique et réglementaire

1. Cadre juridique

- Article 21 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse
- Article 42 de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance
- Circulaire BNB_2016_31 révisée en septembre 2018 : Circulaire coupole relative au système de gouvernance¹

2. Cadre interne

La Charte Intégrité constitue la base de la politique d'intégrité d'Argenta. Dans des situations spécifiques, elle est transposée dans un cadre politique ou réglementaire spécifique. En l'absence de cadre complémentaire, les normes de la Charte Intégrité doivent toujours être appliquées dans la prise de décision. Vous trouverez en annexe un récapitulatif des politiques qui mettent en œuvre les principes de la Charte. Le tout représente la politique d'intégrité d'Argenta.

V. Valeurs fondamentales d'Argenta (PEPS)

Les valeurs fondamentales d'Argenta sont la base d'un comportement intègre au sein d'Argenta. Ces valeurs guident le comportement des collaborateurs Argenta et servent de point de repère pour évaluer les décisions sur le plan opérationnel, tactique et stratégique. Elles sont une référence pour mesurer les actions de chacun. Les valeurs concrétisent ce que le client peut attendre de nous et ce que nous pouvons attendre l'un de l'autre.

Les valeurs fondamentales d'Argenta sont : proximité, esprit d'entreprise, pragmatisme et simplicité. Ces valeurs se matérialisent dans 13 comportements.

1. Proximité

- **Empathie**
Nous sommes ouverts et compréhensifs à l'égard de l'opinion de chacun, même lorsqu'elle diverge de nos propres idées. Nous partageons ouvertement notre expertise ainsi que nos informations et nous écoutons attentivement.
- **Serviabilité**
Nous sommes toujours prêts à nous entraider et envisageons la situation au-delà des limites de notre responsabilité directe. Nous restons attentifs aux situations qui requièrent notre intervention et n'attendons pas qu'on nous la demande.
- **Relations à long terme**
Avec nos collègues, nous entretenons également des relations dans une perspective de long terme où l'opportunisme n'a pas sa place. Pour réaliser nos objectifs communs, nous développons des relations durables, ouvertes et transparentes.

¹ Les dispositions prescrites dans cette circulaire concernant les objectifs et les valeurs d'entreprise sont reprises dans le chapitre sur les valeurs fondamentales d'Argenta.

- **Intégrité**
Nous faisons ce que nous disons et disons ce que nous faisons. Nous sommes honnêtes et loyaux et nous respectons chacun individuellement ainsi qu'Argenta.

2. Esprit d'entreprise

- **Identifier et étudier les opportunités**
Nous saisissons et profitons de chaque occasion pour optimiser nos produits et notre prestation de service. Nous prenons le temps de discuter entre nous des opportunités qui se présentent et d'analyser les possibilités, les pierres d'achoppement et les potentialités.
- **Prendre ses responsabilités**
Nous prenons nos responsabilités non seulement pour résoudre des problèmes rapidement et efficacement, mais aussi pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.
- **Persévérance**
Nous travaillons de manière ciblée et résolue afin d'atteindre nos objectifs et de mener à bien nos projets. Nous surmontons les obstacles et allons de l'avant pour obtenir un résultat optimal.

3. Pragmatisme

- **De bonne volonté**
Nous nous entraînons volontiers et sommes de bonne composition. Nous agissons sincèrement et osons réagir et exprimer notre opinion. Nous respectons les décisions prises et agissons en conséquence afin d'atteindre nos objectifs.
- **Sans détour**
Nous allons droit au but et cherchons des solutions simples et réalisables afin de progresser rapidement.
- **Productivité optimale**
Nous recherchons un équilibre optimal entre l'effort et le résultat.

4. Simplicité

- **Langage clair**
Nous communiquons dans un langage clair en l'adaptant à notre public cible. Nous évitons le jargon et nommons les choses par leur nom.
- **Se concentrer sur l'essentiel**
Nous mettons l'accent sur l'essence des choses et ne nous perdons pas dans les détails de peu d'importance. En nous concentrant sur ce qui est important, nous opérons de manière efficace, efficiente et adéquate.
- **Sans fioritures**
Nous ne compliquons pas les choses. Nous évitons les formalités superflues et mettons au point des solutions simples.

VI. Déontologie

La déontologie d'Argenta comprend les normes généralement admises dans le secteur bancaire et des assurances, auxquelles Argenta doit se conformer. L'intégrité d'Argenta et celle de ses collaborateurs sont inextricablement liées. C'est la raison pour laquelle les principes que nous appliquons sont complétés par un certain nombre de règles relatives à l'intégrité personnelle des collaborateurs.

Argenta s'associe à des initiatives émanant d'organisations du secteur financier qui promeuvent les bonnes pratiques visant à renforcer l'intégrité et la confiance qui y est liée dans le secteur¹. Et ce pour être conforme au marché en matière de règles de conduite.

1. Principes

▪ Protection des consommateurs

Argenta considère les intérêts de ses clients et les siens comme un tout. Argenta veille à ce que l'intérêt du client occupe une place centrale dans le développement et l'offre de produits ainsi que dans la publicité pour ses produits et services.

▪ Anticorruption

Argenta ne se livre jamais à aucune forme de corruption ou de subornation. Peu importe que ce soit Argenta ou le collaborateur qui reçoive ou donne des avantages.

▪ Protection des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel sont toujours traitées conformément aux attentes du client Argenta. Elles sont traitées de manière confidentielle. Les données à caractère personnel sont conservées aussi longtemps que la loi l'exige ou aussi longtemps que nécessaire pour la relation avec Argenta.

▪ Politique de prévention fiscale

Argenta ne met jamais en place de constructions, de mécanismes ou tout autre type de services qui organisent la fraude fiscale ou dont on savait ou on aurait dû savoir qu'ils contribuent à l'organiser.

Si une fraude fiscale est suspectée ou constatée, Argenta s'abstiendra et, le cas échéant, en informera les autorités compétentes dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Dans le contexte de la lutte mondiale contre la fraude fiscale et les mécanismes de transparence, elle veille à ce que les autorités compétentes reçoivent les rapports nécessaires. Elle n'a recours à aucun artifice pouvant nuire à cette transparence fiscale.

▪ Abus de marché

Argenta n'autorisera aucun abus de marché par l'utilisation abusive d'informations privilégiées ou la manipulation du marché. Elle prend des mesures pour prévenir activement ces pratiques. Qu'il s'agisse de ses propres transactions, de transactions personnelles de collaborateurs ou de transactions de clients.

Si un abus de marché est suspecté ou constaté, Argenta en informe les autorités compétentes.

¹ Bankierseed » aux Pays-Bas, Council for Good Banking Practices en Belgique
Charte Intégrité - Public

- **Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme**

En collaboration avec les autres institutions financières, Argenta met tout en œuvre pour éviter que le système financier ne soit utilisé à mauvais escient à des fins de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme. C'est la raison pour laquelle elle connaît toujours tous ses clients afin d'évaluer le risque de la relation avec eux et analyse chaque transaction atypique.

Argenta ne met jamais en place de constructions, mécanismes ou tout autre type de services qui organisent le blanchiment de capitaux ou le financement du terrorisme ou dont on savait ou on aurait dû savoir qu'ils contribuent à l'organiser.

Si un acte de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme est suspecté ou constaté, Argenta en informera les autorités compétentes dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

- **Mesures restrictives (sanctions et embargos)**

Argenta applique les mesures restrictives locales et internationales en vigueur (sanctions et embargos) aux services qu'elle propose à ses clients ainsi que dans ses relations avec les autres parties.

- **Antidiscrimination**

Argenta s'abstient de tout acte de discrimination directe ou indirecte. Argenta veut que chacun se sente libre d'être lui-même. Chacun a dès lors droit à avoir ses propres convictions, mais celles-ci ne peuvent pas aller à l'encontre d'une attitude professionnelle.

- **Conflits d'intérêts**

S'il n'est pas possible d'éviter les conflits d'intérêts, c'est toujours l'intérêt du client qui prime. Dans la sphère professionnelle, l'intérêt d'Argenta doit primer sur l'intérêt personnel d'un collaborateur ou sur celui d'un tiers. Cet intérêt personnel peut inclure l'intérêt d'un actionnaire, d'un administrateur, d'une autre société du groupe ou d'un collaborateur.

Afin d'éviter les conflits d'intérêts, Argenta applique une politique dans laquelle aucune prime n'est accordée. De plus, elle applique une politique stricte en matière de cadeaux financiers ou non financiers de la part des clients et fournisseurs.

2. Intégrité personnelle

▪ Respecter la déontologie

La déontologie est une exigence fondamentale pour toute personne travaillant chez ou pour Argenta. Chaque collaborateur est tenu de la respecter. À la lettre et dans l'esprit.

Argenta attache une importance particulière aux infractions délibérées ou aux négligences graves dans l'application de cette déontologie.

▪ Respecter le cadre interne et les règles juridiques

En tant que collaborateur d'Argenta, vous appliquez toujours le cadre interne d'Argenta et respectez les règles juridiques. Vous les appliquez dans vos propres activités ainsi que dans des situations ou décisions individuelles.

Si vous estimez qu'il peut y avoir un conflit entre le cadre interne et les règles juridiques, vous appliquez toujours la règle la plus élevée. Les règles juridiques priment sur le cadre interne et les normes de la Charte Intégrité priment sur le reste du cadre interne. Si vous ne vous en sortez pas ou que vous avez des doutes, adressez-vous à votre supérieur ou à la direction Compliance.

▪ Déontologie en dehors du travail

Appliquez aussi cette déontologie dans votre vie privée ou dans vos activités annexes. Étant donné qu'elle est fondamentale pour votre intégrité personnelle, enfreindre cette déontologie en dehors du travail peut également porter préjudice à votre fiabilité dans le cadre de votre emploi chez Argenta.

▪ Conflits d'intérêts personnels

Évitez autant que possible de mélanger les intérêts privés et professionnels ou des intérêts professionnels divergents. Sinon, cela peut conduire à des conflits d'intérêts qui vous obligent à choisir entre le respect de votre déontologie et la poursuite d'un autre intérêt.

VII. Donner un feed-back

Argenta prône une culture organisationnelle ouverte dans laquelle les collaborateurs se sentent libres et en sécurité pour signaler des pratiques qui vont à l'encontre de l'intégrité ou valoriser les bons exemples par un compliment. Pour cela, vous échangez du feed-back et vous êtes également prêt à recevoir un tel feed-back.

VIII. Signaler une infraction à la déontologie

Toute infraction à la déontologie doit être signalée. Que l'infraction ait été commise par le collaborateur lui-même, un client, un autre collaborateur ou un partenaire externe, il est important qu'elle soit signalée. Cela permet de veiller à ce que les dommages restent limités et que des incidents similaires ne se reproduisent pas à l'avenir. La première étape consiste à le signaler à son supérieur. Si ce dernier confirme qu'il s'agit d'une infraction, il la signale à la direction Compliance. Ne pas signaler une infraction alors qu'on était au courant est considéré comme une négligence.

Des procédures spécifiques peuvent prévoir une manière différente de signaler les infractions, notamment en ce qui concerne les notifications d'opérations atypiques dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux.

Si un collaborateur constate une infraction grave à la déontologie et que son signalement ne peut pas suivre la voie hiérarchique décrite ci-dessus, il peut avoir recours à la procédure de dénonciation. Le signalement est ensuite transmis au directeur de l'Audit Interne ou au président du comité de direction.

Le collaborateur qui a recours à cet effet à la procédure de dénonciation peut compter sur l'anonymat. De cette manière, Argenta veut en toutes circonstances offrir une protection, garantir l'indépendance de l'enquête et éviter les conflits d'intérêts. Le texte intégral de la procédure de dénonciation est joint en annexe de la présente Charte.

IX. Rôles et responsabilités

Le conseil d'administration détermine et contrôle la politique d'intégrité d'Argenta, telle qu'elle est définie dans la Charte Intégrité. La direction effective prend les mesures nécessaires pour traduire la politique d'intégrité en pratiques et procédures.

Chaque collaborateur d'Argenta doit mettre la charte en pratique et appliquer ces principes dans ses propres actions et décisions. Les dirigeants et agents en particulier exercent une fonction d'exemple. Ils encouragent aussi activement leurs collaborateurs en créant un climat dans lequel les valeurs fondamentales et les autres principes de la Charte occupent une place centrale.

Les directions ci-dessous ont en outre un rôle spécifique à jouer dans la diffusion et la sensibilisation de la charte auprès des collaborateurs ou des parties externes. De plus, elles veillent à ce que lors de la sélection et la gestion des relations des collaborateurs ou des fournisseurs externes, on vérifie qu'ils respectent les dispositions pertinentes de cette charte, qu'ils disposent des compétences nécessaires pour la mettre en œuvre et que les infractions graves du passé ne compromettent pas leur intégrité personnelle. Ce contrôle est assuré par :

- la direction Organisation et Talent pour les collaborateurs et consultants en poste ;
- la direction Distribution pour les agents et les collaborateurs d'agence ;
- les directions impliquées dans la gestion des risques tiers (third party risk management ou TPRM) pour les consultants en mission, les partenaires et fournisseurs.

En deuxième ligne, la direction Compliance assure la surveillance basée sur le risque de l'application de la déontologie. La direction Compliance évaluera au moins chaque année s'il est indiqué de procéder à une modification de la Charte Intégrité. Le cas échéant, elle soumettra une proposition de modification. En troisième ligne, l'intégrité fait partie du domaine d'investigation de l'Audit Interne.

X. Rapport de la Charte Intégrité au sein d'Argenta

Au moins une fois par an, Compliance rend compte de l'application de la déontologie dans son rapport annuel Compliance.